



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Settore Didattica, Mobilità Internazionale
e Servizi agli Studenti

Ufficio Mobilità Internazionale
Via Aurelio Saffi, 2 - 61029 Urbino (PU)
Tel. +39 0722 305325 Fax +39 0722 304409
internationalmobility@uniurb.it



Erasmus+

AGENZIA
NAZIONALE
INDIRE

DECRETO RETTORALE N. 96 / 2020

IL RETTORE

Premesso che:

- Si rende necessario avviare la procedura che regola l'accesso alle borse per mobilità ICM – KA107 da parte di candidati dall'Università partner di Sousse

Visto

- il Regolamento UE n. 1288/2013 del Parlamento Europeo e del Consiglio dell'11 dicembre 2013 che istituisce Erasmus+, il Programma dell'Unione per l'istruzione, la formazione, la gioventù e lo sport;
- la comunicazione della Commissione Europea "Education, Audiovisual and Culture Executive Agency" datata 11 dicembre 2013, protocollo in entrata n. 35957 del 30 dicembre 2013, con oggetto "Erasmus+ Programme. Erasmus Charter for Higher Education (ECHE). Call for Proposals (EAC/S06/2013), Selection Year 2014";
- la guida del programma Erasmus+, Versione 24 ottobre 2018;
- la comunicazione dell'Agenzia Nazionale Erasmus+ del 20 luglio 2018 di approvazione della candidatura per l'Azione KA 107 (International Credit Mobility) codice progetto 2018-11T02-KA107-047310;
- l'Handbook for participating Organisations della Commissione Europea, version 4.0 – January 2020 (Calls 2018, 2019 & 2020);

Richiamati

- lo Statuto dell'Università degli Studi di Urbino Carlo Bo emanato con Decreto Rettorale n. 138/2012 del 2 aprile 2012, pubblicato nella Gazzetta Ufficiale - Serie Generale n. 89 - del 16 aprile 2012 e modificato con Decreto Rettorale n. 548/2018 del 6 novembre 2018, pubblicato nella Gazzetta Ufficiale - Serie Generale - n. 266 del 15 novembre 2018;
- il Regolamento relativo alle procedure di riconoscimento degli esami sostenuti all'estero nell'ambito di accordi di cooperazione internazionale, approvato con deliberazione n. 135/2008 del Senato Accademico nella seduta del 24 settembre 2008, integrato e modificato con deliberazione n. 131/2010 del Senato Accademico nella seduta del 5 ottobre 2010;
- la delibera n. 52 assunta dal CdA nella seduta del 31/01/2018 con la quale è stata approvata la richiesta di finanziamento per la mobilità internazionale nell'ambito del Programma Erasmus+.
- le comunicazioni intercorse con il Referente del progetto, Prof.ssa Laura Baratin;

DECRETA

di approvare il presente bando di concorso per borse di studio in entrata dalla Tunisia nell'ambito del programma Erasmus+ KA 107 per Staff Mobility for Teaching e Staff Mobility for Training:

ERASMUS+ HIGHER EDUCATION MOBILITY

Appel à candidatures pour la mobilité du personnel entrant pour l'enseignement et Mobilité du personnel pour la formation

1/6/2018 – 31/7/2020



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Settore Didattica, Mobilità Internazionale
e Servizi agli Studenti

Ufficio Mobilità Internazionale
Via Aurelio Saffi, 2 - 61029 Urbino (PU)
Tel. +39 0722 305325 Fax +39 0722 304409
internationalmobility@uniurb.it



Erasmus+

AGENZIA
NAZIONALE
INDIRE

Art. 1 Objet de l'appel et règlement général

1. Cet appel régit la procédure de candidature des enseignants et du personnel dans le cadre du projet Erasmus + International Credit Mobility entre l'Université d'Urbino (Italie) et l'**Université de Sousse (Tunisie)**

Erasmus + est le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport couvrant la période 2014-2020. Il offre aux étudiants et au personnel un large éventail d'opportunités d'étudier et de se former à l'étranger et d'obtenir des crédits qui sont ensuite reconnus par l'établissement d'origine.

2. Le projet actuel Erasmus + International Credit Mobility entre l'Université d'Urbino et l'Université de Sousse (Tunisie) s'étend jusqu'au 31 juillet 2020.

Art. 2 Types de mobilité et places disponibles

Dans le cadre de cet appel à candidature, les places suivantes sont disponibles pour les candidats potentiels de l'Université de Sousse

a. STAFF FOR TEACHING (personnel académique; 2 places par 13 jours + 2 jours de voyage; minimum 8 heures d'enseignement par semaine, pouvant inclure conférences, séminaires, ateliers, tutorat):

2 place pour deux professeurs qui travaillent dans la Licence Appliquée en Conservation et Restauration des biens culturels de l'ISBAS – Université de Sousse

b. STAFF FOR TRAINING (personnel de l'administration ; 1 place par 8 jours +2 jours de voyage) qui travaille dans la Licence Appliquée en Conservation et Restauration des biens culturels de l'ISBAS – Université de Sousse

Art. 3 Conditions d'admission

3.1 Pour postuler, les candidats potentiels doivent être inscrits / employés à l'Université de Sousse en Tunisie, au moment de leur candidature et pendant toute la durée de la mobilité.

3.2 Compétence linguistique

Les candidats à la mobilité du personnel enseignant et administrative doivent maîtriser l'Italien au niveau B1.

3.3 In / compatibilité

- Les bénéficiaires sélectionnés ne pourront bénéficier d'aucune autre subvention fournie par la Commission européenne pour la mobilité à des fins d'étude / d'enseignement / de formation pendant la même période;

- Les bénéficiaires sélectionnés ne pourront bénéficier d'aucune autre subvention fournie par d'autres entités (y compris l'établissement d'origine) pour la période de mobilité;

- Les bénéficiaires doivent effectuer leurs activités de mobilité dans un pays différent de celui où ils ont été hébergés pendant leurs études (pour les étudiants) ou du pays de résidence (pour le personnel);

- Les candidats possédant une double nationalité doivent préciser la nationalité sous laquelle ils déposent leur demande de bourse.

3.4 Inéligibilité

- Si, à tout stade de la procédure d'application, il est établi que les informations fournies par le



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Settore Didattica, Mobilità Internazionale
e Servizi agli Studenti

Ufficio Mobilità Internazionale
Via Aurelio Saffi, 2 - 61029 Urbino (PU)
Tel. +39 0722 305325 Fax +39 0722 304409
internationalmobility@uniurb.it



Erasmus+

AGENZIA
NAZIONALE
INDIRE

demandeur a été sciemment falsifié, le candidat sera disqualifié du processus de sélection.

Art. 4 Attività

Mobilità per l'insegnamento e la formazione:

Les bourses d'enseignement Erasmus + sont accordées au personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur pour une période d'enseignement dans une université partenaire. Les missions d'enseignement peuvent prendre différentes formes et se dérouler sous forme de séminaires, de conférences ou de tutorat. L'enseignement réel dans ce contexte devrait obliger l'enseignant à être physiquement présent avec les élèves. Bien que le tutorat par courrier électronique ou toute autre forme d'apprentissage à distance ainsi que la préparation soient fortement encouragés, ils ne comptent pas dans le nombre minimum de 8 heures d'enseignement obligatoires par semaine.

Les bourses de formation Erasmus + soutiennent le développement professionnel du personnel enseignant et non enseignant des établissements d'enseignement supérieur sous forme d'activités de formation à l'étranger (hors conférences) et de stages d'observation / observation / de formation dans un établissement partenaire.

Art. 5 Subventioni

5.1 Les bénéficiaires recevront une subvention à titre de contribution aux frais de déplacement et d'assistance individuelle pendant leur mobilité.

Ils sont spécifiés dans le tableau ci-dessous:

SUBVENTION INDIVIDUELLE	SUPPORT INDIVIDUEL
	€ 160 par jour *
Personnel	* Les subventions pour le personnel ne sont imposables que pour les bénéficiaires provenant de pays ayant conclu une convention nationale avec l'Italie, sur présentation d'une déclaration officielle signée également par l'administration fiscale nationale du pays de résidence des bénéficiaires, indiquant que les taxes sont payées dans le pays de résidence.
VOYAGE	
Personnel	Les frais de voyage seront couverts par le projet jusqu'à concurrence des montants en fonction des bandes de distance fournies par le projet. Dans ce cas, 275 euros. Les suppléments ou les modifications ne seront pas couverts

5.2 La période de mobilité doit être effectuée en continu et ne doit pas être divisée en différentes périodes.

5.3 Le candidat sélectionné qui accepte la bourse signe un contrat de bourse énumérant ses fonctions et responsabilités. Il / Elle devra se conformer aux conditions d'admission locales et aux procédures d'inscription à l'université d'accueil.

5.4 Soutien aux besoins spéciaux

Un soutien financier supplémentaire peut être disponible pour les bénéficiaires ayant des besoins spéciaux. Une personne ayant des besoins spéciaux est un participant potentiel dont la situation physique, mentale ou liée à la santé est telle que sa participation au projet ne serait pas possible sans un soutien financier supplémentaire. La contribution sera attribuée au bénéficiaire ayant des besoins particuliers sur demande de l'institution coordinatrice et avec l'approbation de l'Agence nationale italienne Erasmus +.



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Settore Didattica, Mobilità Internazionale
e Servizi agli Studenti

Ufficio Mobilità Internazionale
Via Aurelio Saffi, 2 - 61029 Urbino (PU)
Tel. +39 0722 305325 Fax +39 0722 304409
internationalmobility@uniurb.it



Erasmus+

AGENZIA
NAZIONALE
INDIRE

5.5 Incentives:

L'aide aux demandes de VISA, sera fournie par l'Institut Italiano di Cultura à Tunis, à la demande des nouveaux bénéficiaires.

Art. 6 Procédure d'admission

6.1 Application

- Les candidats potentiels doivent soumettre leur dossier de candidature (6) soit par courrier électronique à l'adresse mobilità.internazionale@uniurb.it, **d'ici le 14/03/2020**. Toute candidature reçue après la date limite ne sera pas acceptée. En cas d'absence de candidature, l'appel sera ouvert de nouveau pour la soumission de la candidature.
- Un e-mail de confirmation sera envoyé après que la candidature ait été soumise avec succès.
- La langue officielle de l'application est le français. Au moment de la demande, les diplômes, les relevés de notes et autres documents officiels peuvent être soumis dans la langue d'origine.

6. Documentation requise

1. *Tous les candidats* doivent fournir les documents suivants:

- Formulaire de demande dûment rempli
- Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité
- Curriculum Vitae (2 pages max.) En français ou en anglais, comprenant des activités parascolaires (cours, séminaires, conférences, recherches publiées, etc.) et une expérience professionnelle dans le domaine de la connaissance des cours. Veuillez utiliser le modèle européen sur <https://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions.iehtml>;
- une lettre de motivation (maximum 2 pages) expliquant les antécédents du candidat et les raisons de sa candidature au programme.

L'Université d'Urbino examinera les candidatures soumises et évaluera les composants techniques (conditions d'éligibilité, documentation complète, exhaustivité et authenticité des documents joints) pour identifier les candidats éligibles.

Seules les candidatures valides et éligibles seront évaluées et classées par le comité de sélection de l'Université d'Urbino, selon les critères suivants, qui ont été convenus conjointement par l'université partenaire et l'université coordinatrice :

Art. 7 Processus de sélection

7.1 Le processus de sélection comprend les étapes suivantes:

- a. Contrôle d'éligibilité par l'Université d'Urbino;
- b. Processus d'évaluation par le comité de sélection de l'Université d'Urbino DiSPeA – Scuola di Conservazione e Restauro;

L'Université d'Urbino examinera les candidatures soumises et évaluera les composants techniques (conditions d'éligibilité, documentation complète, exhaustivité et authenticité des documents joints) pour identifier les candidats éligibles.

Seules les candidatures valides et éligibles seront évaluées et classées par le comité de sélection de l'Université d'Urbino - DiSPeA – Scuola di Conservazione e Restauro, selon les critères suivants, qui ont été approuvés conjointement par l'université partenaire et l'université coordinatrice:



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Settore Didattica, Mobilità Internazionale
e Servizi agli Studenti

Ufficio Mobilità Internazionale
Via Aurelio Saffi, 2 - 61029 Urbino (PU)
Tel. +39 0722 305325 Fax +39 0722 304409
internationalmobility@uniurb.it



Erasmus+

AGENZIA
NAZIONALE
INDIRE

Type of Mobility / Criteria	Academic CV	Language skills	Experience in teaching at foreign institutions	Motivation	Minimum score required
STAFF for Teaching	Max. 40 points	Max. 20 points	Max. 20 points	Max. 20 points	80 points
STAFF for Training	Max. 20 points	Max. 20 points	Max. 40 points	Max. 20 points	80 points

7.2 La décision finale de sélection tiendra également compte de critères d'évaluation transversaux tels que l'équilibre entre les sexes, l'égalité des chances et la participation des groupes défavorisés (étudiants handicapés, étudiants économiquement défavorisés), offrant ainsi un processus de sélection plus équitable et plus équitable.

7.3 À la fin de la procédure de sélection, les candidats qualifiés seront nommés par le comité de sélection de l'Université d'Urbino - DiSPeA – Scuola di Conservazione e Restauro. Une liste de réserve sera également définie et comprendra les noms des candidats éligibles auxquels une subvention pourra être octroyée en cas de désistement / d'abandon des candidats sélectionnés ou si des fonds supplémentaires sont disponibles.

7.4 Tous les candidats seront informés par courrier électronique des résultats de la sélection dès que la procédure d'évaluation sera terminée. La liste finale sera également publiée sur le site Web de l'Université d'Urbino pour des raisons de transparence.

7.5 Les candidats sélectionnés recevront une offre de bourse et devront l'accepter ou la refuser par écrit. Si le candidat sélectionné n'accepte pas la subvention dans les délais, l'Université d'Urbino désignera un candidat de la liste de réserve.

Art. 8 Data protection

Conformément aux principes de légalité, d'exactitude, de transparence, d'adéquation, de pertinence et de nécessité visés à l'art. 5, paragraphe 1 du RGPD (Règlement UE 2016/679), conformément à l'art. 13 du RGPD - Règlement UE 2016/679 et du décret législatif 196/2003 et modifications ultérieures, les données personnelles fournies par les candidats au moment de l'inscription à la procédure sélective seront collectées par les bureaux de l'Université d'Urbino Carlo Bo, en qualité de responsable du traitement, et traitées, par le personnel autorisé, sous forme papier et électronique, de la manière et dans les limites nécessaires pour poursuivre les objectifs de la gestion de la procédure d'insolvabilité. Les données seront stockées conformément aux règles de conservation de la documentation administrative. Les informations sont disponibles sur le lien: http://blog.uniurb.it/wp-content/files_mf/1540157915Uniurbinformativastudenti.pdf. Le délégué à la protection des données (DPO) est Mauro Raimondi, tél. 0722305234 e-mail: rpd@uniurb.itUrbino,

Urbino, 21 febbraio 2020

IL RETTORE
Vilberto Stocchi





1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Direzione Generale

ATTESTATO DI CONFORMITA'

La sottoscritta Catia Rossi, in qualità di Referente della tenuta dei Registri dei Decreti Rettorali e delle Disposizioni del Direttore Generale,

attesta ex art. 22, comma 2, D.Lgs. n. 82/2005 la conformità tra il contenuto in formato elettronico e quello cartaceo conservato presso la Segreteria del Direttore Generale.

F.to Catia Rossi

Firma autografa sostituita a mezzo firma digitale ai sensi e per gli effetti dell'art. 24 del Decreto Legislativo n. 82/2005 e s.m.i.

Segreteria del Direttore Generale

Palazzo Bonaventura - Via Saffi, 2 - 61029 Urbino PU

Tel. +39 0722 305463 Fax +39 0722 2690

direzione.generale@uniurb.it - www.uniurb.it